



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Cinquième session
Kenya
novembre 2010

DOSSIER DE CANDIDATURE N° 00396 POUR L'INSCRIPTION SUR LA LISTE REPRÉSENTATIVE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN 2010

A.	ÉTAT(S) PARTIE(S) <i>Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l'ordre convenu d'un commun accord.</i>
	Mongolie
B.	NOM DE L'ÉLÉMENT
B.1.	Nom de l'élément en anglais ou français <i>Il s'agit du nom officiel de l'élément qui apparaîtra dans les publications concernant la Liste de sauvegarde urgente. Il doit être concis. Veillez à ne pas dépasser 200 caractères, ponctuation et espaces compris. Le nom doit être transcrit en caractères latins Unicode (Basic Latin, Latin-1 Supplément, Latin Extended-A ou Latin Extended Additional).</i>
	L'art traditionnel du Khöömei mongol
B.2.	Nom de l'élément dans la langue et l'écriture de la communauté concernée, le cas échéant <i>Il s'agit du nom officiel de l'élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1). Il doit être concis. Veillez à ne pas dépasser 200 caractères Unicode (latins ou autres), ponctuation et espaces compris.</i>
	Монголын уламжлалт Хөөмэйн урлаг

B.3. Autre(s) nom(s) de l'élément, le cas échéant

Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l'élément (point B.1), mentionner, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l'élément par lequel l'élément est également désigné, en caractères Unicode (latins ou autres).

—

C. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLÉMENT**C.1. Identification des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés**

Selon la Convention de 2003, le patrimoine culturel immatériel ne peut être identifié que par rapport à des communautés, groupes ou individus qui le reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Il est par conséquent important d'identifier clairement une ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l'élément proposé. Les informations fournies doivent permettre au Comité d'identifier les communautés, groupes ou individus principalement concernés par l'élément, et doivent être en cohérence avec les rubriques 1 à 5 ci-dessous.

Du passé à nos jours, l'identification des artistes et praticiens du Khöömei sur le territoire de la Mongolie se présente de la manière suivante:

Dans l'aimag (province) de Khovd:

A Chandman sum (canton), Chuluun, Dagva (1929-1978), Derem (1931-1980), ont transmis le Khöömei à Tsedee B. (1935-1987), Chimeddorj, Sundui D. (1938-2002), Darjaa, Namjil, Ganbold T., Gereltsogt T., Sengedorj N., Tserendavaa D., Davaajav R., Baatarjav, Tsogdelger Ya., et la génération suivante l'a hérité de ces derniers, tels que Khosbayar (résidant en Allemagne), Amartuvshin B. (résidant en Allemagne), et de nombreux autres qui sont les successeurs de maîtres de Khöömei connus, principalement au sein du groupe ethnique Khalkh, et dans d'autres sum de l'aimag de Khovd.

Dans l'aimag d'Uvs:

Chez les Bayad, Dörvöd et quelques Khalkh, le Khöömei a été transmis à travers la technique remarquable de maîtres tel que Toivgoos E. à Lkhagva, Otgonkhuu et d'autres.

Dans l'aimag de Bayan-Ölgii:

Chez les Touva, le Khöömei est principalement transmis par Bapizan à Tsengel sum.

Dans l'aimag de Zavkhan:

Le fils du noble Geser, Undur Kharchuu, un chamane réputé qui vivait dans le sum de Bayankhairkhan dans la zone du lac Oigon nuur et du bassin de la rivière Mogoin gol, était un important chanteur de Khöömei. L'un de ses descendants, Renchin Yo., appelé "Voix de flûte" (1885-1948) hérita de ses techniques et les transmit à Jigmed U. (1901-1999).

Jigmed U. transmis le Khöömei à ses enfants, Khurelbaatar J. (1940-2000), Tsend-Ayush J. (1940-1995), ainsi qu'à ses compagnons locaux Danaajav G. et Gongorjav B. et son petit-fils Sandagjav E., qui réside actuellement à Ulaanbaatar.

Gaanjuur B. (1908-1965), l'éminent chanteur de Khöömei de Bayantes sum transmis son art et sa connaissance du Khöömei à Tserendorj P. (1931-2007), Namjilsuren Ts., Davaa D. de Tes sum, Chimeddorj G., Gantulga S., Yavgaan B. d'Aladarkhaan sum et Odsuren B. d'Ulaanbaatar.

Ulaanbaatar:

Plus récemment, depuis moins d'une quarantaine d'années, quelques chanteurs venus de provinces extérieures à celles de l'ouest ont hérité du Khöömei de maîtres venus de la région montagneuse de l'Altaï, tels que Davaanyam D. de Tsagaan uul sum de l'aimag de Khuvsgul, Ganzorig N. de Zuunkharaa dans l'aimag de la Selenge, Bayarbaatar D. de l'aimag du Gobi-

Altai, Gantulga D. et Ashid N. d'Ulaanbaatar, et bien d'autres.

Autres parties de la Mongolie:

L'héritage du Khöömei a été transmis à travers la technique exceptionnelle d'autres maîtres, tels que Purev (1936-1975) de Bayanbulag sum dans l'aimag de Bayankhongor, Buyandelger S. de l'aimag d'Övörkhangai, à de fameux chanteurs comme Bazarvaani et Zulsar S., qui résident tous deux à Ulaanbaatar à l'heure actuelle.

C.2. Situation géographique et étendue de l'élément, et localisation des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés

Cette rubrique doit identifier l'étendue de la présence de l'élément, en indiquant si possible les lieux où il se concentre. Si des éléments liés sont pratiqués dans des régions avoisinantes, veuillez le préciser.

Le Khöömei a été transmis et développé avec ses caractéristiques originales de génération en génération, particulièrement dans les provinces de l'Ouest de la Mongolie, principalement dans les montagnes de l'Altaï, à savoir Chandman sum et la ville de Khovd dans l'aimag de Khovd, Tes sum et la ville d'Ulaangom dans l'aimag d'Uvs, Tsengel sum dans l'aimag de Bayan-Ölgii, et les sum de Bayankhairkhan, Asgat, Bayantes, Tes de l'aimag de Zavkhan; parmi plusieurs groupes ethniques tels que les Khalkh, Bayad, Dörvöd, Touva, Zakhchin et Uriankhai.

/Voir l'annexe 1/

Les communautés des pays avoisinants à la Mongolie tels que les Touva, Kalmouk, Bashkir, Khakass de la Fédération de Russie, les régions autonomes de Mongolie-Intérieure et du Xinjiang de la République Populaire de Chine partagent l'art du Khöömei avec les Mongols. Selon les sources historiques, elles sont les descendants natals des nomades Mongols d'Asie Centrale.

Les gouvernements de Touva, de Kalmoukie et d'Altaï de la Fédération de Russie et de la Mongolie-Intérieure en République Populaire de Chine prêtent une attention notable au développement de l'art Khöömei de multiples façons, et invitent les maîtres de Khöömei, enseignants et praticiens de Mongolie et de Touva pour apprendre le Khöömei avec son authenticité mongole. Cela montre qu'en Mongolie mais aussi à l'étranger, les communautés concernées donnent une grande importance au Khöömei.

Bien que quelques enseignants, artistes et praticiens aient propagé avec succès l'enseignement du Khöömei à travers le monde, il existe encore un phénomène de déformation, tels que la détérioration et la fragmentation de l'authenticité et de l'intégrité de la tradition.

C.3. Domaine(s) représenté(s) par l'élément

Identifiez brièvement le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel représenté(s) par l'élément, qui peuvent être un ou plusieurs des domaines identifiés à l'article 2.2 de la Convention (cette information sera principalement utilisée pour la visibilité, si l'élément est inscrit).

Le Khöömei est lié de près à la vie quotidienne des communautés concernées dans les zones rurales de Mongolie, caractérisé par un large éventail de modes d'exécutions, allant de la garde des cheptels à bercer un enfant.

De manière générale, l'art Khöömei appartient au domaine des arts du spectacle, tel qu'il est défini dans la Convention. Dans son contexte populaire, il est exécuté dans les cérémonies, événements festifs, ainsi que pour des occasions officielles.

De plus, le Khöömei est en interaction étroite avec les autres domaines du PCI, avec une variété d'autres traditions orales mongoles et patrimoines immatériaux tels que les louanges magtaal, les chants court, populaire et long traditionnels, ainsi que les instruments traditionnels.

D. BREF RÉSUMÉ DE L'ÉLÉMENT

Cette rubrique est particulièrement utile, car elle permet au Comité d'identifier rapidement l'élément proposé pour inscription et, en cas d'inscription, elle sera utilisée à des fins de visibilité. Elle doit être un résumé des éléments fournis au point 1 ci-dessous mais ne doit pas constituer une introduction à ce point.

L'art traditionnel du Khöömei mongol est un patrimoine exceptionnel représentant la contribution des Mongols au patrimoine culturel de l'humanité. Le Khöömei est un genre d'art de la musique unique créé, maintenu et perpétué par le peuple Mongol de génération en génération. C'est un aspect identitaire culturel essentiel des Mongols.

“Khöömei” est un terme générique qui définit toute pratique vocale d'une seule personne superposant volontairement plusieurs sons simultanément avec sa voix, mais principalement deux sons distincts. C'est une mélodie d'harmoniques chantée au-dessus d'un son fondamental appelé bourdon. Les harmoniques viennent du bourdon vocal et sont extraits grâce à une pression simultanée du pharynx et du diaphragme. Khöömei signifie littéralement « pharynx », partie principale du corps qui sert à produire cette technique vocale.

On trouve en Mongolie une multitude de techniques. Elles se regroupent sous deux styles principaux : le kharkhiraa (khöömei profond) et l'isgeree khöömei (khöömei sifflé).

Les fondements de l'art Khöömei sont l'imitation des sons venu de la montagne, de l'eau, du souffle du vent. Les Mongols utilisent la voix humaine à un haut niveau et ont développé l'art du Khöömei comme un art musical unique.

1. IDENTIFICATION ET DÉFINITION DE L'ÉLÉMENT (CF. CRITÈRE R.1)

C'est la rubrique de la candidature qui doit démontrer que l'élément satisfait au critère R.1 : « L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention ». Une explication claire et complète est essentielle pour démontrer que l'élément à inscrire est conforme à la définition du patrimoine culturel immatériel par la Convention. Cette rubrique doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l'élément, tel qu'il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :

- a) une explication de ses fonctions sociales et culturelles, et leurs significations actuelles, au sein et pour ses communautés,*
- b) les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l'élément,*
- c) tout rôle ou catégorie spécifiques de personnes ayant des responsabilités spéciales à l'égard de l'élément,*
- d) les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l'élément.*

Le Comité doit disposer de suffisamment d'informations pour déterminer :

- a) que l'élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés. » ;*
- b) que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;*
- c) qu'il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;*
- d) qu'il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d'identité et de continuité » ; et*
- e) qu'il n'est pas contraire aux « instruments internationaux existant relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable ».*

Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l'esprit que cette rubrique doit expliquer l'élément à des lecteurs qui n'en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L'histoire de l'élément, son origine ou son ancienneté n'ont pas besoin d'être abordés en détail dans le dossier de candidature.

L'origine exacte de j'art Khöömei est inconnue, mais les chercheurs supposent qu'il aurait été développé en connexion avec j'émission argil (une voix de gorge) utilise dans le récit des épopées, les appels chamaniques et le jeu de la flute tsuur.

L'histoire du Khöömei mongol remonte à plusieurs centaine d'années. La popularité du Khöömei chez les Mongols est survenue du résultat d'une interaction proche entre le milieu naturel et la culture humaine. Les ethnomusicologues ayant étudié le Khöömei remarquent qu'il fait partie intégrante du pastoralisme d'autrefois, qui est encore pratiqué de nos jours. Cet art a développé l'imitation et la reproduction des sons des animaux, de la nature, comme le vent et l'eau.

L'étonnement que l'art Khöömei sucite vient de ses mélodies d'harmoniques. Dans ce sens, le Khöömei est un phénomène qui se différencie des autres arts traditionnels basés sur la voix humaine. C'est une des raisons pour laquelle on appelle aussi le chanteur de Khöömei un "Homme-musique" (Khun khugjim), ce qui nous éclaire sur sa spécificité par rapport à un "chanteur normal".

Le sens du Khöömei pour sa communauté est immense. En tant que forme artistique traditionnelle, le Khöömei est en relation étroite avec la vie quotidienne des nomades Mongols. Ils pratiquent le Khöömei dans des contextes multiples, des grandes cérémonies d'Etat aux événements festifs domestiques, associé respectivement aux rituels et coutumes. Le Khöömei n'est pas seulement pratiqué dans les manifestations sociales, on le rencontre aussi lors de la conduite des troupeaux, pour bercer l'enfant, ou encore lors des veillées sous la ger (yourte), dans un cadre domestique. Par conséquent, le Khöömei est une part essentielle de l'identité, de la fierté et de la continuité de la société Mongole. Ainsi, il apporte à la communauté concernée

un sens de l'unité et de l'harmonie, autant qu'une créativité en continue.

L'une des fonctions sociales du Khöömei est son utilisation comme instrument traditionnel pédagogique dans l'éducation sociale et artistique et l'éducation informelle lors de sa transmission. Une connaissance compréhensive, philosophique et sage de la corrélation de la vie humaine avec la nature sont transmis en même temps.

En tant qu'art créé et développé par les Mongols, les Touvas et d'autres groupes ethniques, perçu comme l'art classique d'une civilisation nomade, le Khöömei est un des noyaux des arts du spectacle qui forme l'art national Mongol dans la Mongolie contemporaine. Cela montre ainsi une grande influence pour assurer la visibilité et la mise en valeur de cet art vivant de Mongolie.

Le Khöömei est né d'une variété de groupes ethniques comme les Khalkh, Bayad, Dörvöd, Uriankhai, Zakhchin, Touva, Tsaatan, dans différentes locations. Ainsi il existe un nombre de sous-classifications de styles de Khöömei, reflétant des caractéristiques spéciales et les goûts locaux. Cette diversité constitue la richesse même du Khöömei et de cette façon, chaque communauté concernée est fière de ses styles et techniques propres et uniques tant qu'elles s'exprimeront avec autant de diversité.

Les gouvernements de Mongolie, de Fédération de Russie et de RP de Chine ont entrepris un ensemble de mesures effectives pour étendre et accroître la tradition du Khöömei, en tenant des rencontres internationales, des stages, des compétitions et concerts autour du Khöömei. Cela montre bien quelle est l'importance du Khöömei pour ses détenteurs. Ils auront à le conserver, le transmettre et le développer à un niveau multinational, ce qui promeut aussi l'interaction internationale, le respect mutuel et le dialogue interculturel.

Les chercheurs classent l'émission Khöömei en deux styles:

-L'émission Kharkhiraa (Khöömei profond): Le chanteur chante un bourdon avec une voix de gorge puis, en pressant simultanément sur le pharynx et l'abdomen, après avoir pris une bonne inspiration, il réalise un son harmonique grave qui vibre une octave inférieure au son fondamental produit. Ce que l'on entend est très grave. Il fait en réalité vibrer, en plus des cordes vocales, son cartilage aryénoïdien. C'est ce son harmonique grave que l'on entend au premier plan et qui caractérise le style Kharkhiraa. Bien que l'on puisse entendre dans certaines variantes une mélodie d'harmoniques aigus au-dessus du son fondamental.

-L'émission Isgeree Khöömei (Khöömei sifflé): Aussi appelée Nariin Khöömei, Uyangiin Khöömei, Altain shingen Khöömei. Le chanteur chante un bourdon avec une voix de gorge puis, toujours en pressant simultanément sur le pharynx et l'abdomen, après avoir pris une bonne inspiration, il réalise un son harmonique qui vibre plusieurs octaves supérieures au son fondamental. On entend alors une mélodie d'harmoniques au sifflement très aigu.

Dans les deux cas, la manière de chanter la mélodie d'harmoniques est commune. On module la cavité buccale, soit en ouvrant et en refermant les lèvres, soit en avançant la langue de l'avant vers l'arrière en laissant sa pointe collée au palais, soit en avançant la partie centrale de la langue d'avant en arrière, la pointe de la langue placée contre la partie inférieure des dents. S'ajoutent à cela des techniques voulant enrichir le timbre de la voix, et d'autres à caractère ornemental. On peut d'ailleurs les combiner entre elles. Parmi plus d'une vingtaine de techniques, on trouve le Bagalzuuriin Khöömei (Khöömei de gorge) Tsuurai Khöömei (Khöömei écho) Khamriin Khöömei (Khöömei de nez) or Dangildakh Khöömei (Khöömei syllabique). Les chanteurs utilisent l'émission vocale Shakhaa pour chanter les louanges magtaal en conservant un timbre guttural.

Il est nécessaire d'intensifier et d'approfondir les recherches et études sur le Khöömei, particulièrement sur l'originalité et l'authenticité du patrimoine afin d'identifier et d'en révéler la forme profonde, les techniques et les particularités davantage.

La transmission actuelle du Khöömei se déroule de deux manières:

-La formation non-formelle: Traditionnellement, le Khöömei a été transmis des porteurs aux débutants, ou du maître à l'apprenti. Il a toujours été pratiqué spécialement dans les zones rurales de l'ouest de la Mongolie.

Les principaux praticiens conservent la diversité de l'apprentissage par l'oralité, incluant des artistes reconnus par l'Etat, tels que Tserendavaa, Sengedorj, Davaajav, Toivgoo, Ganbold et Bapizan. La transmission des praticiens du Khöömei engagés à transmettre est souvent issue

d'une chaîne familiale, d'un entourage familial proche, ou de leur voisinage.

-La formation en classe: Ce type d'enseignement a débuté en 1992 avec les praticiens concernés et des chercheurs sur le Khöömei. Il a été développé avec différentes sortes de cours, and même intégré au système éducatif formel comme à l'Université d'Art et de Culture, l'Université Nationale de Mongolie, le Collège de danse et de musique; et aussi à travers les théâtres de zones rurales dans la ville de Khovd de la province de Khovd, la ville d'Ulaangom dans la province d'Uvs et l'école de Tsengel sum dans la province de Bayan-Ölgii.

Un certain nombre d'institutions, d'organisations publiques et non-gouvernementales, comme l'Association Mongol Khöömei, la Fondation pour les études sur le chant diphonique et son patrimoine, le centre d'enseignement du Khöömei "Blue Spot", le "Khöömei and Morin khuur training centre", et "Khuurchiinkhan" sont engagés dans la transmission de l'art Khöömei avec des cours en classe en coopération avec l'ensemble d'Etat Morin Khuur et d'autres ensembles publics ou privés. Actuellement, le centre culturel de Chandman sum est en train de devenir un centre international pour le Khöömei afin de le transmettre aux habitants et aux étrangers.

2. CONTRIBUTION À LA VISIBILITÉ ET À LA PRISE DE CONSCIENCE, ET ENCOURAGEMENT AU DIALOGUE (CF. CRITÈRE R.2)

La candidature doit démontrer (critère R.2) que « l'inscription de l'élément contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine ».

Expliquez en quoi l'inscription sur la Liste représentative contribuera à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à faire prendre davantage conscience aux niveaux local, national et international de son importance. Cette rubrique ne doit pas traiter la manière dont les inscriptions apporteront une plus grande visibilité à l'élément, mais la façon dont son inscription contribuera à la visibilité du patrimoine culturel immatériel d'une façon plus générale.

Expliquez en quoi l'inscription favorisera le « respect de la diversité culturelle et la créativité humaine, ainsi que le respect mutuel entre les communautés, les groupes et les individus ».

L'inscription de l'art traditionnel du Khöömei mongol sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité apportera une grande contribution pour la sauvegarde de cet héritage traditionnel qui reflète le talent exceptionnel de la création musicale humaine en interaction proche avec la nature. Comme l'un des motifs essentiels du patrimoine exprimant l'identité nationale des Mongols, la tradition du Khöömei et de ses tendances émergentes contribue à la fois à promouvoir la diversité culturelle et à manifester la créativité de la capacité humaine. L'inscription contribuera à renforcer la fierté culturelle nationale des Mongols en Mongolie et à l'extérieur. Ainsi, cela promouvra la compréhension de l'essence du Khöömei dans un éventail profond et varié.

L'inscription soutiendra les communautés concernées pour conserver cette tradition dans un monde moderne en perpétuel changement, héritant du patrimoine à la génération suivante, et en le diffusant aux autres cultures du monde.

Cela encouragera aussi grandement les porteurs et praticiens, et renforcera leur enthousiasme. Ils mèneront davantage d'activités dans le but de sauvegarder et conserver ce patrimoine.

De plus, comme cela élèvera la conscience et la fierté nationale du Khöömei, les conséquences de l'inscription sur son résultat seront nombreuses et variées. Par exemple, la coopération multilatérale relevant des organisations gouvernementales et non-gouvernementales, des institutions de recherche, des personnes privées, des porteurs du patrimoine, des praticiens, des maîtres et apprentis pourrait être renforcée par des efforts de sauvegarde. Jusqu'à ce jour, quelques communautés et chanteurs ne sont pas d'accord sur certains aspects historiques et des questions relatives à la technique vocale.

La mondialisation, l'urbanisme et la modernisation sont les facteurs communs majeurs affectant le patrimoine immatériel de la plupart des pays et cultures dans le monde. En dehors des facteurs mentionnés plus haut, il y a une multitude de facteurs menaçant le patrimoine culturel

immatériel de Mongolie. Cela inclus: les conséquences négatives de l'idéologie communiste et la Grande Répression qui ont amené la société mongole à négliger leur identité nationale, leur patrimoine culturel et leur tradition; le phénomène socio-économique et culturel négatif encourut pendant la transition vers la société moderne; la migration urbaine causée par les difficultés socio-économiques et les catastrophes naturelles; l'exode rural et la domination de la culture populaire moderne etc. Par conséquent, le Khöömei est en partie un patrimoine vulnérable sur le plan de sa transmission et de sa conservation dans ses caractéristiques authentiques Mongoles.

Dans cette situation, l'inscription du Khöömei sur la Liste offrira une contribution notable au revivalisme du Khöömei et assurera une visibilité éclatante et une prise de conscience croissante du public, sur son sens et ses valeurs, particulièrement envers les jeunes générations. En conséquence, la diffusion des caractéristiques traditionnelles authentiques du Khöömei seront par la suite renforcées et soutenues à travers les communautés concernées mais aussi dans les différents terrains culturels, montrant le symbol de la Mongolie dans l'arène mondiale. Dans ce sens, les activités relatives au Khöömei montrent une influence considérable en promouvant la compréhension interculturelle. De cette façon, elles assurent le respect entre les cultures diverses.

De nombreux pays étrangers se sont intéressés aux études sur le Khöömei, respectivement la France, les Etats-Unis, le Japon, le Royaume-Unis, la Hollande etc. L'intérêt des autres cultures pour le Khöömei augmente spectaculairement avec le temps. Les chercheurs et étudiants de ces pays ont étudié le Khöömei dans ses différents aspects, et une quantité considérable de matériaux pour la recherche a été produite. Mais il faudrait constater davantage que l'authenticité originale du Khöömei mongol devrait être étudiée encore plus, et diffusée convenablement à travers le monde. En regard de cela, la coopération et la collaboration entre les entités étrangères et locales devrait être assurée et renforcée davantage.

Avec le développement et l'évolution socio-économique, le Khöömei et d'autres patrimoines immatériels sont en changement constant. Ce changement a à la fois un aspect négatif et positif sur le patrimoine. Ainsi, il est important de maintenir le côté positif, tels que l'enrichissement des compositions et du répertoire du Khöömei, sa diffusion dans le monde entier etc., pendant que l'on élimine les risques et dangers sur le patrimoine et son authenticité, comme la déformation, la fragmentation et la détérioration.

Comme le résultat des effets négatifs de l'ère moderne, tels que la concentration de la population urbaine et les vagues de technologie, l'humanité perd une partie de ces racines et ses habiletés d'origine en interaction avec le monde naturel; comme par exemple écouter et ressentir sa voix avec l'écho de la montagne, près de la rivière, dans la forêt et avec leurs esprits respectifs. Toutefois, une des nouvelles formes de communication pourrait devenir la musique traditionnelle, afin de promouvoir et aider l'humanité à vivre en harmonie avec la nature et avec tout un chacun. La Mongolie a le Khöömei. C'est l'une des raisons pour lesquelles il faut diffuser cet art.

L'inscription de l'art Khöömei sur la Liste mondiale représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité promouvra l'assurance de la sauvegarde de ce patrimoine exceptionnel en engageant la nation mongole partout dans le monde et les autres nations détenant ce patrimoine pour renforcer leur coopération, aussi bien que conduire l'attention du monde entier sur un destin plus certain de ce patrimoine culturel unique.

3. MESURES DE SAUVEGARDE (CF. CRITÈRE R.3)

Les points 3.a. à 3c. exigent l'élaboration d'un ensemble cohérent de mesures de sauvegarde comme demandé dans le critère R.3: « Des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l'élément sont élaborées ». De telles mesures devraient refléter la participation la plus large possible des communautés, groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, aussi bien dans leur formulation que dans leur mise en œuvre.

3.a. Efforts en cours et récents pour sauvegarder l'élément

Décrivez les efforts en cours et récents de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés pour assurer la viabilité de l'élément. Décrivez les efforts du ou des État(s) partie(s) concerné(s) pour sauvegarder l'élément, en précisant les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées.

La Constitution de Mongolie (1992), la Stratégie d'Etat sur la Culture (1996), la Loi sur la Culture (1996), et la Loi sur la Protection du Patrimoine Culturel (2001) sont les instruments légaux majeurs constituant les conditions favorables initiales pour la sauvegarde du P.C.I.

La Mongolie a ratifié la Convention de l'UNESCO pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel en 2005 et le Parlement de Mongolie a amendé la « Loi sur la Protection du Patrimoine Culturel » avec les articles concernant le P.C.I, qui est devenu la base fondamentale pour établir un arrière-plan légal pour la sauvegarde du P.C.I.

Le décret du Président de Mongolie sur la Promotion et le Développement de l'Art Khöomei (2006) et le programme national « Mongol Khöomei » (2007) démontrent l'effort au niveau national pour préserver l'art traditionnel du Khöomei sous le patronage de l'Etat, en augmentant sa diffusion, sa promotion et en renforçant les études et les recherches sur le Khöomei.

Dans le cadre de l'implantation du Programme National pour la Promotion du Folklore Traditionnel (1996-2006), et le programme national « Mongol Khöomei » (2008-2014) un nombre d'actions décisives et d'actions pour la promotion et la mise en valeur du Khöomei ont été prises, incluant des symposiums internationaux et nationaux, des séminaires, colloques, festivals, divers compétitions, ateliers etc.

Le Ministère de l'Education, de la Culture et de la Science de Mongolie organise tous les deux ans un festival de Khöomei pour étendre la connaissance du Khöomei et de sa technique aux enfants et à la jeunesse, et diffuser la portée de ce patrimoine davantage. La collaboration avec l'UNESCO sur ce terrain résulte de succès conséquents. Pour l'instant, la Conférence Académique Internationale sous le thème « L'Art Khöomei traditionnel et les temps modernes » s'est tenue en 2003.

Des séries de « Festival de Khöomei des mondes Mongols » ont été organisés, au cours desquels les concours de Khöomei de 2003, 2006 et 2008 ont engagés un réseau de plus de 120 détenteurs et transmetteurs du Khöomei.

Le Festival International de Khöomei s'est tenu pour la première fois à Ulaanbaatar en 2009, dans lequel des chercheurs et savants venant d'une dizaine de pays, les détenteurs locaux du Khöomei, praticiens et d'autres intervenants ont pris part.

Dans les dernières années, la recherche et les études sur le Khöomei ainsi que des activités de promotion ont été élargies dans diverses directions. Un nombre d'ONG, d'associations et de centres ont été créés pour des études sur le Khöomei, pour sa transmission et pour la coopération, en entreprenant des activités diverses, travaillant main dans la main avec les intervenants de référence. La « Foundation for the Studies on the Throat Singing Art and Heritage » et l'association « Mongol Khöomei » sont parmi ces ONG qui gardent une collaboration rapprochée avec le Ministère de l'Education, de la Culture et de la Science de Mongolie pour promouvoir le développement et la sauvegarde de l'art traditionnel Khöomei à la fois en Mongolie et dans le monde entier.

Plusieurs articles de recherche ont été produits en Mongolie, par des musicologues et ethnomusicologues, tels que Badraa J., Enebish J., Kherlen L., Tseden-Ish A. et Sandagjav E..

Aussi, un certain nombre d'ethnomusicologues étrangers se sont penchés sur le Khöömei, comme Zoya Kirghiz à Touva, Theodore Levin aux Etats-Unis, Carole Pegg au Royaume-Unis, Trần Quang Hai, Alain Desjacques et Johanni Curtet en France.

Les chanteurs de Khöömei, praticiens et enseignants font un grand effort pour la conservation et la mise en valeur du Khöömei, en gardant une mesure sur son authenticité traditionnelle avec les voies modernes de son développement.

3.b. Mesures de sauvegarde proposées

Pour la Liste représentative, les mesures de sauvegarde sont celles qui peuvent aider à renforcer la viabilité actuelle de l'élément et permettre à cette viabilité de ne pas être menacée dans le futur, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l'inscription ainsi que par la visibilité et l'attention particulière du public en résultant.

Citez et décrivez les différentes mesures de sauvegarde qui sont élaborées et qui, une fois mises en œuvre, sont susceptibles de protéger et de promouvoir l'élément, et donnez des informations succinctes sur divers aspects tels que leur ordre de priorité, les domaines d'application, les méthodologies, les calendriers, les personnes ou organismes responsables, et les coûts.

La Mongolie a traversée 200 ans de colonisation Mandchoue, qui a exercé une influence négative sur la culture nationale mongole, la tradition, les patrimoines oraux et immatériaux.

De plus, à cause de certains aspects de l'idéologie communiste, sous laquelle la Mongolie est restée pendant environ 70 ans, la culture traditionnelle mongole et le patrimoine immatériel ont été supprimés et perçu comme primitif et arriéré, ce qui a amené à l'ignorance, l'abandon, le non-respect et l'oubli de la culture traditionnelle, et même à l'extinction et la disparition d'éléments précieux du patrimoine culturel immatériel. Par exemple, la Morin Khuur (vièle à tête de cheval), l'Urtiin Duu (chant long), les Tuuli (épopées) et le Khöömei étaient traités comme des cultures sauvages et primitives et ignorés pendant cette période, ce qui a causé le danger de restreindre et négliger ces patrimoines culturels immatériaux.

Bien que la fierté nationale aie été ravivée depuis les années 1990, en déclenchant des efforts considérables pour prendre en compte l'ensemble de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, la culture traditionnelle et le folklore sont toujours sous la menace d'une disparition progressive, d'une déformation, d'une déviation, dues à la mondialisation, à l'urbanisation et à la modernisation.

Il est à noter que des méthodes et techniques d'enseignement incorrectes existent, particulièrement dans les pays étrangers, ce qui assombrit l'authenticité traditionnelle du Khöömei. De plus, un des facteurs qui détériore les caractéristiques traditionnelles du Khöömei reste son utilisation croissante à des fins commerciales.

Il est important d'élargir la conscience et la compréhension du public sur le Khöömei dans diverses directions et d'augmenter le nombre de détenteurs et praticiens de ce patrimoine, particulièrement dans les régions du centre, de l'est et du sud de la Mongolie. Pour aller plus loin, il est nécessaire de prendre des mesures appropriées pour accroître les ressources financières et le budget alloués à la recherche, la mise en valeur et la diffusion de ce patrimoine culturel immatériel remarquable et exceptionnel.

Depuis que les porteurs du patrimoine, praticiens, chercheurs et savants, communautés et administrations locales, aussi bien relevant d'organisations gouvernementales ou non, sont prêts à protéger, mettre en valeur et diffuser l'art Khöömei dans leurs voies respectives, il est grand temps de soutenir et d'encourager leurs efforts et leurs activités dans les directions suivantes:

- Renforcer la méthode d'apprentissage traditionnelle de la pratique du Khöömei, établir des centres d'enseignements comme ceux existant déjà, tels que le centre "Blue Spot" à Ulaanbaatar, le nouveau centre du Khöömei à Chandman sum dans la province de Khovd, ou la classe de Khöömei de Tsengel sum à Bayan-Ölgii aimag, faire des accords pour les prévisions importantes, comme les prévisions administrative, financière et directoriale, cela à la fois dans les zones rurales et dans la capitale.
- Informer sur le Khöömei en tant que connaissance du patrimoine dans les écoles de

l'éducation générale.

- Assurer l'intégration du Khöömei dans les activités de sauvegarde et d'efforts pour soutenir les détenteurs de l'art Khöömei avec les mesures prises à travers le programme de l'UNESCO 'Les Trésors humains vivants', lancé en Mongolie en 2008.
- Tenir des événements annuels autour du Khöömei, incluant rencontres, séminaires, divers festivals, concerts, ateliers et autres activités de promotion, à des niveaux international, national et local, afin de renforcer les relations entre les chercheurs et chanteur étrangers et locaux.
- Promouvoir et soutenir les initiatives sur le développement et la mise en valeur de l'art Khöömei, établir des conditions favorables pour enrichir son répertoire avec les genres de la musique moderne et des éléments de la musique du monde, pour améliorer l'attraction du monde sur l'art du Khöömei et assurer sa circulation vivante dans ses caractéristiques authentiques.
- Augmenter les recherches et soutenir une étude approfondie sur le Khöömei en nommant des équipes spéciales de recherche se concentrant absolument sur les formes et techniques de Khöömei qui ont été oublié ou incomplètement étudié, afin d'identifier et révéler les techniques, habitudes, et coutumes apparentées cachées. Une étude comparative entre les chercheurs étrangers, de Touva, de Mongolie et de Mongolie-Intérieure est nécessaire.
- Prendre une mesure décisive pour créer un environnement psychologique et social approprié pour introduire l'art Khöömei au monde entier et sous l'étendue des mesures, implanter différentes activités pour élever les consciences, diffuser le Khöömei à travers la presse, produire des films documentaires, disques et DVD ainsi que des émissions de télévision etc.
- Renforcer les ressources humaines en améliorant le management et la coordination générale pour la sauvegarde de l'art Khöömei.

Plan de travail pour la conservation et le maintien de l'art traditionnel Khöömei et le soutien de ses détenteurs

N°	Activités	Durée	Budget	Note explicative
1	<p>Pour intensifier et renforcer la transmission du Khöömei :</p> <p>-Nommer les chanteurs professionnels de Khöömei et enseignants pour préparer et implanter un plan d'action.</p> <p>Dans le cadre de cette action:</p> <p>Développer l'enseignement-maison ou les méthodes d'apprentissage à travers les actions suivantes:</p> <p>-Sélectionner pas moins de 5 enseignants parmi les détenteurs et transmetteurs et organiser l'enseignement avec des directives opérationnelles</p> <p>-Publier des manuels et méthodes pour les professeurs et les élèves</p> <p>-Sélectionner pas moins de 25 élèves pour maintenir la transmission du Khöömei et avoir d'eux et de leurs maîtres un consentement libre et formel</p> <p>-Nommer une coordination nationale pour</p>	<p>2010-2015</p> <p>2010-2013</p> <p>2010-2013</p> <p>2010-2013</p> <p>2010-2015</p>	<p>5.000\$</p> <p>10.000\$</p> <p>25.000\$</p> <p>5.000\$</p>	<p>Dépenses concernant le procédé d'enseignement complet.</p>

	l'organisation et le management de ces activités			
2	Développer l'enseignement en classe à travers les actions suivantes: -Publication de manuels et méthodes de référence pour l'enseignement en classe -Produire CDs, DVDs, VCDs, pour revivifier les héritages oubliés ou abandonnés du Khöömei à partir de ces détenteurs et praticiens -Fournir une formation à travers l'apprentissage aux débutants	2010-2011 2010-2013 chaque année	5.000\$ 20.000\$ 5.000\$	Inclut tout le budget pour piloter les activités des professeurs et des élèves, engageant des chanteurs professionnels de Khöömei pour l'enseignement
3	Augmenter la recherche, la diffusion et la popularité de l'art Khöömei -Etablir un fond pour la conservation et le développement de l'art Khöömei -Produire des films documentaires et documents audio-visuel -Diffuser l'art Khöömei à travers les mass médias, magazines, télévisions, radios etc. -Organiser des conférences, rencontres, colloques, festivals autour de l'art Khöömei	2010-2012 2010-2013 occasionnelle-ment 2010-2015 2010-2015	30.000 \$	
4	Organiser un Grand Festival International sur l'art traditionnel du Khöömei	2011	100.000\$	
5	Tenir des conférences, rencontres et ateliers pour populariser l'art du Khöömei	2010	10.000 \$	
6	Relancer les versions locales des formes et techniques de l'art Khöömei et les diffuser	2010-2014	10.000 \$	
7	Dépenses en transport et communication	2010-2014	25.000 \$	
8	Fournitures et autres équipements	2010-2015	40.000 \$	Inclut le budget pour la capacité d'équipement requise pour le processus d'enseignement
Budget Total			290.000 \$	

Ressources financières:

- Budgets d'Etat et locaux
- Aides et soutiens des organisations internationales
- Contributions des ONG, des entreprises, et des individus

3.c. Engagement de la communauté, du groupe ou des individus concernés

La faisabilité de la sauvegarde dépend en grande partie des aspirations et de l'engagement de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés. Cette rubrique doit démontrer que la communauté, le groupe ou, le cas échéant, les individus concernés ont la volonté et s'engagent à sauvegarder l'élément si les conditions sont favorables. La meilleure preuve sera souvent la démonstration de leur implication dans les mesures de sauvegarde passées et présentes, et de leur participation à la formulation et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde futures, plutôt que de simples promesses ou affirmations de leur soutien ou de leur engagement.

L'enseignement du Khöömei, les conférences, festivals d'art traditionnel et les concerts organisés par les organisations gouvernementales et non gouvernementales impliquées à Chandman sum dans l'aimag de Khovd, Bayankhairkhan et Asgat sum à Zavkhan aimag, à la ville d'Ulaangom et à Tes sum dans l'aimag d'Uvs, à Tsengel sum à Bayan-Ölgii aimag etc. montrent un soutien positif pour la conservation de l'art Khöömei dans un large éventail.

Il existe des praticiens du Khöömei qui font de nombreux efforts dans la transmission effective du Khöömei en enseignant localement aux jeunes et aux enfants, tels que Tserendavaa D., Davaajav R., Bapizan, Toivgoo E., Sengedorj E., Ganbold T., Odsuren B., Ulanbayar M., Jamiyan Ts., etc.

Les participants, issus de différentes affiliations et administrations professionnelles, toutes impliquées pour le patrimoine du Khöömei, tels que les centres culturels et praticiens connus des provinces de Zavkhan, Khovd, Khuvsgul, Uvs et Bayan-Ölgii, les O.N.G., les centres d'enseignement incluant la "Foundation for the Studies on the Throat Singing Art and Heritage", l'association "Mongol Khöömei", "Blue spot", "Centre for Training of Khöömei and Morin khuur" et "Khuurchiinkhan" situés à Ulaanbaatar ont prit part à la grande assemblée des chanteurs de Khöömei Mongol en 2009. Ils se sont entendus à l'unanimité pour nommer l'art traditionnel du Khöömei mongol sur la Liste représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité. Cette assemblée dirige son activité à revivifier et préserver ce patrimoine avant d'en perdre les caractéristiques originelles.

Dogsom G., maire de Chandman sum dans la province de Khovd, a initié le centre du Khöömei à Chandman sum avec les individus concernés et réalisé des efforts considérables pour la transmission, la diffusion et la préservation de l'art Khöömei à un niveau local. C'est un bel acte, engageant et encourageant les détenteurs du patrimoine, les communautés concernées, les chercheurs et les officiels pour la préservation effective du Khöömei.

3.d. ENGAGEMENT DES ÉTATS PARTIES

La faisabilité de la sauvegarde dépend également du soutien et de la coopération de l'(des) État(s) partie(s) concerné(s). Cette rubrique doit démontrer que l'État partie concerné est prêt à soutenir l'effort de sauvegarde en créant des conditions favorables à sa mise en œuvre, et doit décrire comment l'État partie a démontré un tel engagement par le passé et pour l'avenir. Les déclarations et les promesses de soutien sont moins instructives que les explications et les démonstrations.

La ratification de la convention de l'UNESCO de 2003 pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel, le Décret du Président Mongol sur la Promotion et le Développement de l'Art Khöömei (2006) et le programme national « Mongol Khöömei » (2007) démontrent l'effort à un niveau national pour conserver l'art traditionnel du Khöömei mongol sous le patronage de l'Etat, ainsi que la diffusion, la promotion et le renforcement des études et recherches sur le Khöömei.

Dans le cadre de l'implantation du programme national « Mongol Khöömei » (2008-2014) un nombre d'actions et d'activités décisives pour la promotion et la mise en valeur du Khöömei ont été prises, incluant les symposiums internationaux et nationaux, les conférences, rencontres, festivals, diverses compétitions, ateliers etc.

Comme le programme national « Mongol Khöömei » est actuellement sous implantation, les activités mentionnées ci-dessus seront poursuivies et étendues dans ce cadre avec davantage

de mesures pour le Khöömei, telles que la conduite d'études et recherches de terrain, l'identification, la documentation et le recensement des praticiens du Khöömei ainsi que de ses détenteurs et apprentis.

La collaboration avec les organisations internationales dans ce terrain offre des conséquences fructueuses. Pour l'instant, le projet Mongolo-Coréen introduisant le programme de l'UNESCO « Les Trésors humains vivants », sous implantation sera poursuivi davantage.

L'appel du Festival International de Khöömei sera exécuté avec l'objectif de renforcer la coopération sur les études et la recherche sur le Khöömei dans un large éventail, en extrayant et en insistant sur la visibilité de ses caractéristiques authentiques mongoles, d'intensifier l'enseignement et la transmission du Khöömei, ainsi que de prendre des mesures diverses pour élever les consciences afin d'assurer la diffusion effective du Khöömei à un large public etc.

Les consentements du Gouvernement de Mongolie sont notés dans la rubrique 3B.

4. PARTICIPATION ET CONSENTEMENT DE LA COMMUNAUTÉ, GROUPES ET INDIVIDUS CONCERNÉS DANS LE PROCESSUS DE CANDIDATURE (CF. CRITÈRE R.4)

Cette rubrique demande à l'État partie qui soumet la candidature de prouver que la candidature répond au critère R.4 : « L'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ».

4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature

Décrivez comment et de quelle manière la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement au processus de candidature à toutes les étapes, comme le requiert le critère R.4. Les États parties sont en outre encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s'il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés voisines, des ONG, des instituts de recherche, des centres d'expertise et autres parties intéressées. La participation des communautés dans la pratique et la transmission de l'élément doivent être traitées dans le point 1 ci-dessus, et leur participation dans la sauvegarde doit être traitée dans le point 3 ; ici les États soumissionnaires doivent décrire la participation la plus large possible des communautés dans le processus de candidature.

Pour la collecte des documents, afin d'élaborer le dossier de nomination sur la Liste Représentative, nous avons rencontré en priorité les détenteurs et transmetteurs de la tradition de l'art Khöömei, tels que Ulambayar M., Jamiyan Ts., Davaajav R., Tserendavaa D., et Sengedorj N. et les délégations des communautés et centres culturels de Bayantes, Bayankhairkhan, Asgat et Tes sum de Zavkhan aimag, Ulaan-Uul et Rinchenlkhumbe sum de Khuvsgul aimag, ainsi que les praticiens des provinces de Khovd, Uvs et Bayan-Ölgii, et conduit avec eux des interviews sur le développement de l'art Khöömei.

Pendant cette expédition, des photographies, des enregistrements audio et vidéo ont été pris. Les personnes mentionnées ci-dessus nous ont volontairement aidées pour collecter les informations ressources et de rares photographies sur l'exécution de l'art Khöömei. Leur participation et leurs efforts jouent un grand rôle dans la préparation à la nomination des documents sur la Liste Représentative. Sandagjav E., directeur de l'ONG "Foundation for the Studies on the Throat Singing Art and Heritage" et détenteur de la tradition de l'art Khöömei, a été engagé dans ce processus pour la préparation de la nomination du dossier avec un engagement direct. Johann Curtet, doctorant en ethnomusicologie mongole à l'Université Rennes 2-Haute Bretagne, réalisant sa thèse sur l'histoire, l'apprentissage et la transmission du Khöömei en Mongolie a révisé le dossier et les documents audio-visuels, et y a apporté ses connaissances scientifiques et ethnographiques.

La soumission a été élaborée par des spécialistes et praticiens de la communauté de l'art Khöömei et des associations à travers une série de rencontres et processus de consultations à tous les niveaux. Elle a été universellement et unanimement soutenu par les détenteurs du

Khöömei, des communautés et des individus concernés en réponse au dossier de nomination.

4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature

Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l'État partie et l'infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d'attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes.

Prière de joindre au formulaire de candidature les preuves démontrant un tel consentement en indiquant ci-dessous quelle preuve vous fournissez et quelle forme elle revêt.

Les porteurs et praticiens du patrimoine s'accordent unanimement à cette proposition de nomination pour inscrire l'art traditionnel du Khöömei mongol sur la Liste représentative du Patrimoine Culturel Immatériel. Leurs consentements, commentaires et recommandations sont ci-jointes.

Voir annexe 2.

4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d'accès à l'élément

L'accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel est quelquefois limité par les pratiques coutumières régissant, par exemple, sa transmission, son interprétation, ou préservant le secret de certaines connaissances. Prière d'indiquer si de telles pratiques existent et, si tel est le cas, démontrez que l'inscription de l'élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui peut être nécessaire pour garantir ce respect.

L'art Khöömei a été pratiqué dans des coutumes sur des sites sacrés, dans le festival du Naadam et d'autres cérémonies. C'est une part inséparable de la mentalité nationale et de la tradition. Les pratiques coutumières d'exécution du Khöömei ont été développées en interaction avec les arts traditionnels et ont créé un art en harmonie avec l'Humanité et le monde Naturel.

Différents aspects spécifiques de l'art Khöömei doivent être suivis en termes de transmission et d'exécution. Le Khöömei de fait est un des genres les plus difficile parmi les arts du spectacle. Voici les caractéristiques méthodologiques spécifiques à garder à l'esprit lorsque l'on connaît et pratique le Khöömei:

- Le chanteur de Khöömei doit être examiné et sélectionné par des critères précis.
- Le professeur de Khöömei doit être un spécialiste du Khöömei et ne doit pas avoir moins de 10 années d'expérience dans l'enseignement de cet art.
- Lorsque l'on transmet le Khöömei, chacun doit entièrement comprendre sa fonction sociale et son sens, aussi bien que les coutumes qui y sont associées.
- Le professeur de Khöömei et l'élève doivent avoir la connaissance de l'anatomie de l'homme en baguage.
- Lorsque l'on transmet et préserve l'art Khöömei, il est de grande importance de faire une mesure entre la tradition et la modernisation de ce patrimoine.
- L'élève doit apprendre le Khöömei dans sa technique originale et authentique, ce qui lui donne un baguage fondamental pour maîtriser l'art Khöömei à la perfection.

5. INCLUSION DE L'ÉLÉMENT DANS UN INVENTAIRE (CF. CRITÈRE R.5)

C'est la rubrique dans laquelle l'État partie doit démontrer que la candidature satisfait au critère R.5 : « L'élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l'État(s) partie(s) soumissionnaire(s) tel que défini dans les articles 11 et 12 ».

Indiquez l'inventaire dans lequel l'élément a été inclus, ainsi que le bureau, l'agence, l'organisation ou l'organisme chargé de le tenir à jour. Démontrez que l'inventaire a été dressé en conformité avec les articles 11 et 12, et notamment avec l'article 11 paragraphe (b) qui stipule que le patrimoine culturel immatériel est identifié et défini « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes », et l'article 12 qui exige que les inventaires soient régulièrement mis à jour.

L'inclusion dans un inventaire de l'élément proposé ne devrait en aucun cas impliquer ou nécessiter que le ou les inventaire(s) soient achevés avant le dépôt de candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de compléter ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà intégré l'élément dans un inventaire en cours d'élaboration.

La Liste représentative nationale du Patrimoine Culturel Immatériel de Mongolie et la Liste Nationale du Patrimoine Culturel Immatériel dans le Besoin de Sauvegarde Urgente de la Mongolie, élaborées par les intervenants et détenteurs du patrimoine dans le terrain du patrimoine culturel immatériel, ont été approuvées par le Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Science de Mongolie.

Ces listes sont un événement important pour l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel de Mongolie.

Le Centre pour le Patrimoine Culturel de Mongolie et le Comité National pour l'identification du Patrimoine Culturel Immatériel et de ses détenteurs sont des organisations subordonnées du Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Science, chargés de mettre à jour et de maintenir les Listes. Il existe des antennes du Comité National pour l'identification du patrimoine culturel immatériel et de ses détenteurs dans chaque province et dans la capitale, qui sont en charge de l'engagement et de l'encouragement des ONG, communautés, groupes et individus concernés par la nomination du patrimoine sur les dites Listes.

DOCUMENTATION

a. Documentation obligatoire et facultative

Documentation obligatoire fournie.

b. Cession de droits avec une liste des éléments

Cession de droits obligatoire fournie.

c. Liste de références documentaires

-1 CD: *Khöömey* de E. Sandagjav

-1 livre: *Art of Khöömei* de E. Sandagjav

-1 CD: *Tserendavaa & Tsogtgerel, Chants Diphoniques de l'Altaï Mongol*

-1 CD: *Dörvön Berkh, Four Shagai Bones, Masters of Mongolian Overtone Singing*

-1 CD: *Field recordings Johanni Curtet, western Mongolia 2009*

COORDONNÉES		
a. Personne à contacter pour la correspondance		
Dr. Norov URTNASAN Secrétaire Général Commission Nationale de Mongolie pour l'UNESCO Government Building XI, Post Office 38, Revolution Avenue, Ulaanbaatar, Mongolie Tel: + (976)-315-652 Fax: + (976)-322-612 Email: mon.unesco@mongol.net		
b. Organisme(s) compétent(s) associé(s)		
Ministère de l'Education, de la Culture et de la Science Commission Nationale de Mongolie pour l'UNESCO Government Building XI, Post Office 38, Revolution Avenue, Ulaanbaatar, Mongolie Tel: + (976)-315-652 Fax: + (976)-322-612 Email: mon.unesco@mongol.net		
c. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)		
-Association "Mongol Khöömei" -Foundation for the Studies on the Throat Singing Art and Heritage -La Fondation pour la Protection du Patrimoine Naturel et Culturel -Johanni Curtet, doctorant en ethnomusicologie mongole, spécialiste du Khöömei, Université Rennes 2-Haute Bretagne, France		
SIGNATURE POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT PARTIE		
Nom :	OTGONBAYAR Yodon	URTNASAN Norov
Titre :	Minister of education, Culture and Science Chairman of Mongolian National Commission for UNESCO	Secretary-General of Mongolian National Commission for UNESCO
Date :	25 août 2010	25 août 2010
Signature :	<signé>	<signé>